

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 17 janvier 2024

Préavis municipal n° 03/2024 CRÉATION DE CARPORTS ET COUVERT AVEC PHOTOVOLTAÏQUE, PLACE DU PRÉDICANT, L'ABBAYE

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

INTRODUCTION

Lors de la construction du bâtiment de la Baie du lac, la commune avait à sa charge la réalisation des aménagements extérieurs, y compris la création de places de parcs couvertes.

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de deux cent cinquante mille francs (CHF 250'000.--) TTC, pour la création de deux carports et d'un couvert à édifier sur la parcelle du Registre foncier 739 de L'Abbaye, à la place du Prédicant.

L'aménagement envisagé prévoit de recouvrir les toitures avec des panneaux photovoltaïques. Cette opération permettra de répondre aux besoins énergétiques actuels en mettant à disposition ces surfaces de toiture à la production électrique, de répondre au plan de législature 2021-2026, de mettre en location quelques places de parcs et d'utiliser le solde des places de parc pour la Commune (utilisation par la voirie), selon les besoins.

En plus de la création de deux carports, la Municipalité profiterait de créer un couvert sur la sortie d'abri située devant le local de la voirie. En effet, l'absence de couvert pose des problèmes dans l'abri avec des accumulations d'eau contre la porte.

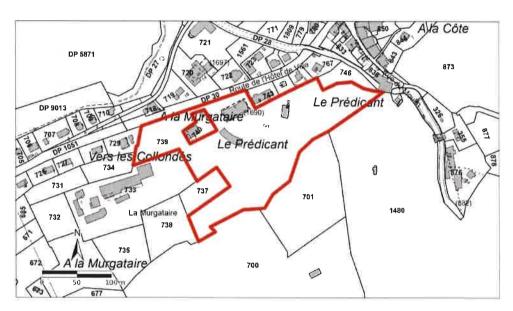
Lors de l'agrandissement de l'abri PC, cette sortie devait être fermée par une plateforme mobile permettant de circuler dessus et d'accéder à l'abri PC. Cette infrastructure s'avère couteuse et contraignante d'utilisation (résistante aux charges des poids lourds et problèmes de neige et de gel). La proposition envisagée serait d'effectuer un couvert et une fermeture en grillage.

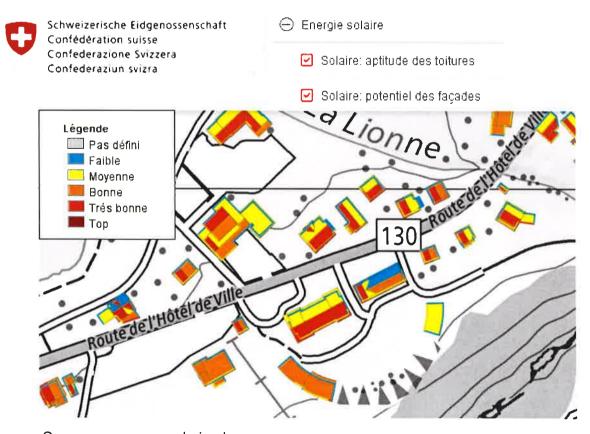
SITUATION

Place du Prédicant « parcelle 739 »

Données techniques

Altitude 1'015 m
Parcelle n° 739
Surface 32'083 m²





Source: map.geo.admin.ch

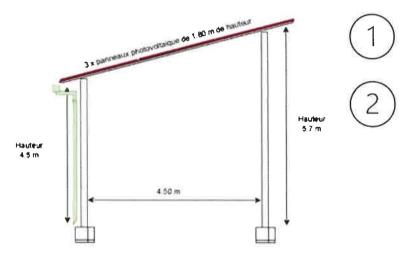


Votre système photovoltaïque

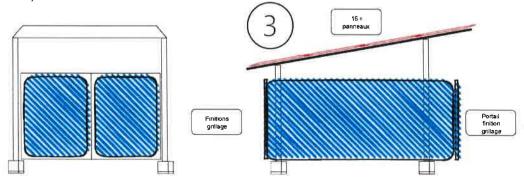
PV Commune de l'Abbaye L'Abbaye



Carports 55 et 60 panneaux, 115 et 145 m²



Couvert sortie « bateau » de l'abri PC 16 panneaux, 18 m²



Cours

Le montant estimatif des travaux se décompose comme suit :

Description	Montant HT
Panneaux solaires FuturaSun * FU 420 M	
Zebra Pro All Black	23'000.00
Onduleurs SolarEdge * SE33.3K - Full	8'100.00
Structure/châssis des panneaux solaires	11'000.00
Main d'œuvre, certification et démarches administratives	45'000.00
Fourniture et pose de deux carports et d'un couvert en finitions zingué à chaud brut, toiture en tôle non isolée	144'000.00
TVA 8.1%	18'719.10
Total TTC	249'819.10

Ne sont pas compris:

- Subvention fédérale : Rétribution unique (PRU) de CHF 19'506.-- TTC¹
- Rendement de la location des places de parc (à voir encore sous quelle forme)
- Revente de l'énergie dans le réseau SEVJ
- La Commune pourrait être le premier consommateur de l'énergie produite
- Possibilité de revendre l'électricité à un prix supérieur à celui du marché, limité toutefois au montant de celui revendu par la SEVJ (via un RPC²)

Suivant l'option choisie : revente dans le réseau, consommation propre (par la Commune), revente a un utilisateur privé RPC², l'installation peut devenir très rentable avec un coût de l'énergie produite de seulement 7 cts/Kwh.

AMORTISSEMENT

La modification de **l'art. 17 alinéa 1** du règlement sur la comptabilité des communes indique que :

1 Les durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan (y compris stations d'épuration, réseaux d'eau et chauffages à distance) sont fixées en fonction de la catégorie d'immobilisations dans une annexe.

C'est la raison pour laquelle la méthode d'amortissement figure dans le texte du préavis comme suit :

 Le montant net, après déduction éventuelle des subventions, sera amorti sur une durée de 30 ans, obligatoire selon l'annexe du RCCom (cité ci-dessus) par le compte 358.3311.

CONCLUSION

Au vu de de ce qui précède et afin d'honorer ses engagements, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser l'exécution des travaux décrits dans le présent préavis, en prenant l'arrêté suivant :

¹ Montant indicatif au moment du chiffrage du devis. Le montant des aides ne peut pas être garanti.

² RPC : Regroupement de consommateurs propres (création de compteurs)

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis n° 03/2024 relatif à la création de carports et couvert avec photovoltaïque sur la place du Prédicant, à L'Abbaye,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) **d'accorder** un crédit, si nécessaire, de *deux cent cinquante mille francs* (CHF 250'000.--) TTC, pour les travaux de création de carports et couvert avec photovoltaïque sur la place du Prédicant à L'Abbaye.
- 2) de financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--). L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à sept millions neuf cent vingt et un mille francs (CHF 7'921'000.--).

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité, dans sa séance du 22 janvier 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Christophe Bifrare

La Secrétaire

Laetitia Nicod

Délégué municipal : M. Luc Berney

Commission chargée de l'étude du préavis n° 03/2024 :

Rapporteur:

M. Michel Berney

Membres:

M. Jean-Marie Cabras

M. Roger Dayagbo Mme Anaïs Piazzini Mme Mélodie Jossevel

Suppléants :

M. Louis-François Berney

M. Thoma Cotting